

Folio n°2022-1

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Commune de VILLATE  
Séance du 07 Novembre 2022**

Nombre de Conseillers	
En exercice	12
Présents	11
Procurations	1
Absents	0
Votants	12

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Novembre à 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Villate, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation : 26/10/2022

Date d'affichage : 26/10/2022

**Présents :**

Mesdames PAJAUD, ALAMINOS, CARLES, GROS

Messieurs GARAUD, DUFOUR, PELFORT, CONCATO, GALEA, GARCIA, MAURETTE

**Procurations :** Mme CHEFTEL a donné procuration à Mme ALAMINOS

**Absents :**

Mme Dominique ALAMINOS a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n° 2022-24  
Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association Tennis de Table fête cette année ses 30 ans d'existence et sollicite à cette occasion un soutien financier de la commune pour organiser une manifestation.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association Tennis de Table.

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € qui sera imputé sur l'article 6748 ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa transmission en  
Sous-Préfecture le 09/11/2022  
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

A Villate, le 07/11/2022  
Le Maire, J.C GARAUD

